

Déclaration de solidarité de l'IFVS – La décriminalisation du travail du sexe



L'Initiative Femmes et VIH/sida (IFVS) est solidaire des travailleuse(-eurs) du sexe et des initiatives à l'appui de leurs droits, en Ontario, dans la lutte pour décriminaliser entièrement le travail du sexe.

Nous reconnaissons l'impact néfaste de la criminalisation par des législations telles que la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation de 2014, le Projet de loi 251 (Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes), les règlements fédéraux sur l'immigration interdisant aux personnes migrantes d'exercer le travail du sexe, la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes (2021) et les règlements municipaux qui favorisent le profilage racial et social des travailleuse(-eurs) du sexe qui exercent leur profession dans des lieux extérieurs et intérieurs, de même que par la surveillance policière excessive et la sous-protection des travailleuse(-eurs) du sexe dans tous les domaines de l'industrie du sexe.

Nous reconnaissons les facteurs structurels comme la stigmatisation, l'inégalité et la discrimination qui, combinés à la criminalisation et au profilage, contribuent au risque d'infection par le VIH, à la pauvreté, au manque de logements et à l'érosion des droits, de la liberté, de la sécurité et de la santé des travailleuse(-eurs) du sexe.

Nous reconnaissons le leadership des travailleuse(-eurs) du sexe dans le mouvement de lutte contre le VIH/sida et dans le plaidoyer pour la santé sexuelle en Ontario et ailleurs.

Nous reconnaissons l'idéologie raciste, sexiste, anti-migrant-es et anti-travail du sexe qui est à la base des lois et politiques.

Nous reconnaissons que l'élimination des lois et des politiques qui alimentent la violence réduirait considérablement le risque de transmission du VIH et des ITSS chez les travailleuse(-eurs) du sexe.

Nous sommes solidaires des travailleuse(-eurs) du sexe et de leurs allié-es dans le démantèlement de ces systèmes, en Ontario et ailleurs. Nous soutenons la mise en place de politiques qui respectent les droits et la sécurité des travailleuse(-eurs) du sexe dans nos communautés, y compris la décriminalisation complète du travail du sexe, c'est-à-dire l'abrogation des lois qui criminalisent les travailleuse(-eurs) du sexe, les client-es et les tierces parties.

La Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (2014) « alimente la stigmatisation, la discrimination et d'autres abus à l'égard des travailleuse(-eurs) du sexe et facilite l'exploitation dans l'industrie du sexe ».

<https://www.hivlegalnetwork.ca/site/submission-to-the-house-of-commons-standing-committee-on-justice-and-human-rights-review-of-the-protection-of-communities-and-exploited-persons-act/?lang=fr>

« Tant que [le travail du sexe] sera considéré comme criminel, au Canada, les travailleuses et travailleurs du sexe seront privé-es de droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la liberté d'association, la sécurité de la personne, ainsi que le droit de travailler (et d'avoir des conditions de travail justes et sécuritaires). »

<https://www.hivlegalnetwork.ca/site/our-work/sex-work/?lang=fr>

« La criminalisation réduit l'accès des travailleuse(-eurs) du sexe aux services sanitaires, sociaux et juridiques, sape leur autonomie, leur santé et leur sécurité, et viole leurs droits de la personne. »

<https://www.hivlegalnetwork.ca/site/submission-to-the-house-of-commons-standing-committee-on-justice-and-human-rights-review-of-the-protection-of-communities-and-exploited-persons-act/?lang=fr>

« Les travailleuses du sexe portent une part disproportionnée du fardeau du VIH dans le monde »; des modèles montrent que « l'élimination de la violence sexuelle pourrait prévenir à elle seule... 20 % des infections par le VIH au Canada... grâce à son effet immédiat et soutenu sur l'utilisation du condom chez les travailleuses du sexe et leurs clients, au cours de la prochaine décennie. »

<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25059947/>

« La décriminalisation du travail du sexe aurait le plus grand impact sur le cours de l'épidémie du VIH dans tous les secteurs, permettant d'éviter de 33 à 46 % des nouvelles infections par le VIH au cours de la prochaine décennie. Des interventions structurelles et communautaires sur plusieurs fronts sont essentielles pour améliorer l'accès à la prévention et au traitement et pour promouvoir les droits humains des travailleuses du sexe dans le monde. »

<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25059947/>